

Ce que nous devons dire à monsieur DUSSOPT...

Monsieur le Ministre,

Le comité interministériel de la transformation publique du 29 octobre dernier a fixé les orientations du pouvoir exécutif concernant les services publics. Elles s'inspirent très majoritairement des préconisations du rapport CAP22. Ce rapport n'a jamais été officiellement rendu public.

Il aura fallu que Solidaires Finances Publiques le publie pour que les premiers concernés, c'est-à-dire les fonctionnaires et singulièrement ceux de la DGFIP, puissent en prendre connaissance.

De fait, aucune concertation avec eux ni avec leurs représentants n'a eu lieu concernant les missions, leur périmètre, leur contenu, les conditions de leur exercice, les emplois nécessaires pour les accomplir pleinement au service de l'intérêt général et de nos concitoyens, la qualité de ces emplois, l'organisation structurelle la plus efficace et le maillage du service public fiscal, du cadastre et de gestion publique.

Les pouvoirs publics que vous représentez ici se sont contentés d'identifier les missions qui pouvaient être externalisées, privatisées, voire purement et simplement abandonnées dans l'objectif de parvenir à rayer de la carte les 120 000 emplois, dont 50 000 dans la Fonction publique d'État que le président de la République a promis de supprimer.

Ainsi, pour ce qui concerne la DGFIP, qui a déjà perdu 40 000 emplois en 12 ans, vous entendez encore sacrifier des dizaines de milliers d'emplois durant les 4 prochaines années, à commencer par 2019 avec la suppression de plus de 2 000 emplois. Pour y parvenir, avant même de poser un diagnostic autre que celui qui prétend que des gains de productivité sont toujours et encore possible, avant de faire un vrai bilan contradictoire de 10 ans de restructurations, vous décidez :

- de liquider l'ex-comptabilité publique, devenue gestion publique, en projetant la création d'agences comptables, en envisageant de mettre fin au principe de la séparation ordonnateur/comptable, en bannissant le paiement en numéraire des guichets des centres des finances publiques, en réduisant la place et le rôle du comptable public à ceux d'un commissaire aux comptes,

- de liquider la mission de recouvrement, en projetant la création d'une agence unique de recouvrement pour les contributions dues par les entreprises, en autorisant des tiers à encaisser et à décaisser en lieu et place du comptable public, en instaurant le prélèvement à la source,

- de réduire l'accueil des contribuables aux contacts dématérialisés et aux maisons de services au public sans prendre à un seul moment en compte leurs besoins réels d'un accueil de proximité et technicien. A ce titre, il est d'ailleurs pour le moins surprenant de lire dans le document support du CITP du 29 octobre l'objectif fixé d'élargir les horaires d'ouverture des services publics

- de réduire de manière drastique le maillage territorial au mépris d'un aménagement du territoire harmonieux, au détriment de la présence des services publics au plus près des administrés, donc au péril de la cohésion sociale qui se brise et se délite sous les effets d'une politique profondément inégalitaire,

- de circonscrire la recherche et le contrôle fiscal à l'exploitation de listes produites par des algorithmes, au détriment d'une présence de terrain et du sens de la mission.

Au final, les mesures envisagées s'ajoutant aux orientations destructrices de la direction générale des finances publiques, votre seul objectif vise à la destruction d'une des plus importantes administrations à réseau que d'aucun qualifie de centrale dans l'appareil d'État.

Pour ce qui concerne les agents, vous prétendez refonder le contrat social avec les fonctionnaires. Il s'agit en réalité pour vous et le gouvernement auquel vous appartenez de détruire toutes les garanties et d'annihiler l'ensemble des droits dont ils bénéficient, tout en poursuivant votre entreprise de destruction des corps intermédiaires, dont font partie les syndicats. Malgré l'opposition unanime des organisations syndicales sur la quasi-majorité de vos propositions, vous vous apprêtez à toutes les valider. Mais un contrat, ça se signe à deux !!

Tout ceci engendre, dans les directions locales, des changements drastiques, destructeurs pour les usagers et les agents.

Vous le savez sans doute, dans notre département, une mobilisation forte des agents du site de GRENOBLE Rhin et Danube a été nécessaire pour faire entendre des revendications pourtant portées depuis plusieurs mois par leurs représentants dans les instances. Il aura fallu un droit d'alerte, un préavis de grève et de nombreux articles dans la presse pour obtenir enfin un véritable dialogue.

Que d'énergie dépensée pour reconnaître enfin que les personnels et leurs représentants sont crédibles et légitimes quand ils dénoncent les mesures que vous faites appliquer en méconnaissant la situation réelle des services.

Mais, si les négociations ont permis de trouver une issue à ce conflit, d'autres motifs d'inquiétude restent prégnants.

En effet, la direction des finances publiques de l'Isère n'est absolument pas en capacité d'absorber la moindre suppression d'emploi après en avoir subi plus de 400 depuis 2012.

Nous vous demandons donc qu'il n'y ait aucune suppression en 2019.

Ces suppressions engendrent systématiquement de nouvelles restructurations mortifères pour le maintien d'un service public de proximité et de qualité sur l'ensemble du département, ainsi que pour les conditions de travail des agents et leur santé physique et psychologique.

Solidaires Finances Publiques continuera d'être aux côtés des agents pour défendre notre administration et lutter contre l'externalisation de nos missions.

Enfin, il n'est plus possible d'entendre, dans les médias, M DARMANIN affirmer que n'importe qui peut assurer les missions de la DGFIP.

Non, un buraliste ne peut pas assumer le recouvrement.

Non, les agents de la poste ne sont pas des conseillers en télédéclaration.

La technicité, l'impartialité, la neutralité ne sont pas des vains mots à la DGFIP. Il est inadmissible que notre ministre rabaisse sans cesse le professionnalisme des agents des finances publiques.